

Date : 07/10/10

## FFPM - 5 fédérations signatrices de la charte pour la pêche de loisir en mer

La Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable a été signée le 7 juillet 2010 par Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, ...

... Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que par les plus importantes Fédérations et organisations concernées par la pêche en mer, également signataires de ce communiqué de presse. Sous l'impulsion du Grenelle souhaitant explicitement un encadrement de l'activité **pêche** loisir, cette charte est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les **pêcheurs** représentés par les **fédérations** signataires, qu'ils soient professionnels ou **plaisanciers**, et l'administration. Elle définit les principaux axes d'actions à mener pour assurer à l'avenir une gestion durable des ressources halieutiques en misant avant tout sur l'information des pratiquants et une réelle communication entre administrations et usagers. Les conditions sont donc enfin réunies pour la mise en place des mesures retenues dans le cadre de cette charte dont les principaux points sont : • La gestion de la ressource La réglementation devra évoluer sur les tailles minimales de capture, les périodes de repos biologiques, la limitation de prises journalières pour certaines espèces en danger. Cette gestion est absolument nécessaire, sous peine de voir certaines espèces disparaître. • La lutte contre la fraude Le marquage des produits de la pêche maritime de loisir et la généralisation des conventions pour lutter contre la vente illégale des produits de la mer dans tous les départements littoraux. Le renforcement des contrôles et des sanctions juridiques et financières à l'encontre des braconniers et des receleurs. • La sensibilisation aux enjeux environnementaux La mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir permettra à chaque usager de recevoir une information complète sur la réglementation, la sécurité et les bonnes pratiques. Le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO l'a précisé explicitement au cours de cette signature : « l'instauration d'un permis de pêche en mer serait totalement inefficace pour atteindre ces 3 objectifs de gestion de la ressource, de lutte contre la fraude et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ». La charte d'engagement

## Évaluation du site

Ce site diffuse des articles concernant l'actualité du nautisme motorisé : tests, événements, dossiers, etc.

**Cible**  
Spécialisée

**Dynamisme\*** : 1

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable représente un cadre sain de concertation, qui, si chacun y joue son rôle avec sérieux, devrait permettre à la pêche de loisir de s'inscrire durablement dans une approche éco responsable et placer la France au premier rang des pays européens en ce qui concerne un encadrement bien compris et donc bien accepté de l'activité de **pêche** de loisir. Les signataires : La **Fédération** Française des **Pêcheurs** en Mer La **Fédération** Nationale des **Pêcheurs Plaisanciers** et **Sportifs** de **France** La Fédération Française d'Etudes et Sports Sous Marins La Fédération de Chasse sous-marine Passion L'Union Nationale des Associations de Navigateurs